



Postulat no. 381.....

Pour une étude visant à équiper les salles de sport actuelles

Lors de sa réponse à la question écrite No 2938, le Gouvernement jurassien indique, qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible pour l'ensemble des élèves de pouvoir pratiquer les heures d'éducation physique et sportive (EPS) comme stipulées dans la loi fédérale sur l'encouragement du sport (LESp).

Dès lors, il existe, au sein du district de Delémont, des sites intéressants comme notamment la salle de sport de la Fondation rurale interjurassienne, le forum Biwi à Rossemaison. Ces salles pourraient être utilisées afin de pratiquer certaines leçons ne nécessitant pas d'engins fixes (anneaux, barres fixes, espaliers,...). Une meilleure répartition des infrastructures existantes permettrait également de désengorger les salles avec équipement complet.

Avant d'envisager la construction de nouvelles salles de sport devisées entre 3,3 et 11,5 millions de francs, il est nécessaire d'étudier la possibilité d'équiper les infrastructures existantes à moindre coûts. Ceci en ayant pour objectif de réduire le nombre d'heures non dispensées et ainsi se mettre en conformité avec les dispositions légales fédérales. Qui plus est, les salles existantes sont à proximité de Delémont et desservies par les transports publics. Elles couvrent donc une large partie de la population concernée.

Nous demandons donc au Gouvernement d'étudier la faisabilité d'utiliser les salles de sport existantes pour des leçons ne nécessitant pas d'engins fixes et d'évaluer les avantages par rapport à la construction de nouvelles infrastructures via la création de partenariat avec les détenteurs des salles de sport actuelles.

Le 28 février 2018

Au nom du groupe PLR

Yann Rufer

